



Ville de Marnay

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2025

Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay

Membres présents : BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise - DARROY Bernadette -- FASSET Jean-Louis – GIRARD Bernard – GROSJEAN Sandrine - MOUCHOT Yves – RONDOT Jérémy – THIELLEY Bénédicte

Absent excusé : MORCHE Bernard – MERCIER Mélanie

Pouvoirs : DUTILLEUL Bernard à BALLOT Vincent - MADIOT Bernadette à BERÇOT Françoise – SCHWEITZER Annie à GIRARD Bernard

M.ZANGIACOMI Pierre a été nommé secrétaire.

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21/01/2025 ;
- Travaux d'aménagement qualitatifs urbains, redynamisation du centre-ville : modification du montant HT du projet et des demandes de subventions ;
- Aide financière Travaux urbanisme secteur SPR ;
- Cession de la parcelle C 847 au Département de la Haute-Saône ;
- Travaux de création d'une Maison France Services, agence postale communale et rénovation du secrétariat de mairie : avenant 3 et 4 du lot 3 ;
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales : modification de la délibération du 17 décembre 2024 ;
- Ecole départementale de musique : annexe financière 2024-2025 à la convention de développement musical et théâtral ;
- Coût horaire des employés communaux 2025 ;
- Cession du bâtiment communal 3 avenue de Marnay la Ville : fixation du prix de vente ;
- Manager de centre-ville : convention tripartite avec les communes de Pesmes et Gy, mise en place d'une gratification pour le stagiaire ;
- Travaux de rénovation énergétique du château : financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage / de maîtrise d'œuvre dans le cadre du fond CHENE ;

- Agence postale communale : création d'un emploi permanent ;
- Ligue de l'enseignement Bourgogne Franche-Comté (écran mobile-cinéma) : dénonciation de la convention de partenariat ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21/01/2025

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 21 janvier 2025

Vote : Adopté à l'unanimité.

2. Travaux d'aménagement qualitatifs urbains, redynamisation du centre-ville : modification du montant HT du projet et des demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 janvier 2025 concernant la demande de financement pour les travaux d'aménagement qualitatifs urbains Place du Roi de Rome et rue du champ de Foire. Une erreur sur le montant prévisionnel des travaux a été faite, il convient de la modifier.

Il informe l'assemblée qu'en 2023 la Région Bourgogne Franche-Comté, le SMSCoT Cœur Franche-Comté, ses collectivités membres et la Ville de Besançon ont signé un contrat « Territoires en action » (TEA). Ce contrat s'organise autour de deux volets : un volet métropolitain destiné à soutenir les projets métropolitains de Besançon et un volet territorial « socle » à l'échelle du SCoT. Pour pouvoir bénéficier de ce programme certains critères sont exigés. Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien deux projets ont été retenus (bassin mobile et maison de santé), Une enveloppe financière reste disponible. Aussi, Monsieur le Maire pense qu'il est opportun de solliciter la Région et le SMSCoT au titre de l'axe 1 : « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique » ou de l'axe 2 « Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population »

Le montant total du projet est modifié à 354 000 € HT.

Une subvention complémentaire est sollicitée auprès de la Région Bourgogne – Franche Comté et le SMSCoT de Besançon pour un cofinancement à hauteur de 30 % du projet.

Vote : Adopté à l'unanimité.

3. Aide financière Travaux urbanisme secteur SPR –

M. le Maire propose d'attribuer une aide financière pour travaux d'urbanisme en secteur SPR à Mme ROLLET Ginette Grande Rue à MARNAY concernant des travaux de toiture en tuiles plates. Montant de 1 100 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

4. Cession de la parcelle C 847 au Département de la Haute-Saône

Le Département de Haute-Saône a sollicité la Commune pour acquérir une parcelle de terrain pour alignement de voirie à l'intersection des routes de Besançon et Burgille.

M. le Maire propose de céder cette parcelle C 847 d'une superficie de 6 ares 10 centiares au prix d'un euro symbolique.

Le Département prendra en charge les frais afférents à cette transaction.

Vote : Adopté à l'unanimité.

5. Travaux de création d'une Maison France Services, agence postale communale et rénovation du secrétariat de mairie : avenant 2 et 3 du lot 3.

M. le Maire présente deux avenants concernant des travaux modificatifs au marché de création d'une maison France Services, agence postale et réaménagement du secrétariat de mairie.

Lot 03 – Menuiseries intérieures bois (MAIGNAN)

L'objet de ces avenants concernent les travaux modificatifs suivants :

- N°2 : fabrication et pose d'une protection d'angles pour passage, porte de placard complémentaire, modification de la porte de placard sous cheminée
+ 1 882 €
- N°3 : mobilier divers en complément, modification de la banque d'accueil et de la bibliothèque, ajouts de placard techniques + 1 823 €

Le montant des avenants s'élève à 3 705 € HT

Vote : Adopté à l'unanimité.

6. Mise à jour du tableau de classement des voies communales : modification de la délibération du 17 décembre 2024

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération du 17 décembre 2024 et un courrier de la Préfecture, les Place de Bauffremont et du Square doivent être retirées de la demande de classement des voies communales. La délibération doit être modifiée en ce sens.

Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique»

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer le chemin de la chaux dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la

voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Il informe également qu'une mise à jour au niveau des places publiques doit être faite car en effet celles-ci étaient exprimées en m² et pour être prises en compte elles doivent l'être en mètre linéaire.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

Vote : Adopté à l'unanimité.

7. Ecole départementale de musique : annexe financière 2024-2025 à la convention de développement musical et théâtral.

M. le Maire donne lecture de l'annexe à la convention de développement musical 2025/2027 présentée par l'école départementale de musique et propose de l'adopter.

Cette convention fixe le montant de la participation financière pour l'année scolaire 2024/2025 à 2 713 euros.

Un courrier sera envoyé comme l'année précédente aux communes concernées pour une demande de participation aux frais de fonctionnement.

Vote : 11 pour, 1 contre, 1 abstention.

8. Coût horaire des employés communaux 2025.

M. le Maire propose de modifier les tarifs de coût horaire pour l'utilisation des employés communaux en 2025.

Service Technique :	30.54 euros / heure
Service Technique / Ménage :	18.96 euros / heure
Service Administratif :	29.65 euros / heure

Vote : Adopté à l'unanimité.

9. Cession du bâtiment communal 3 avenue de Marnay la Ville : fixation du prix de vente.

M. le Maire rappelle la délibération n°2024/49 du 03 septembre 2024 relative à la mise en vente du bâtiment situé 3 avenue de Marnay la Ville.

Considérant que l'immeuble *sis* 3 avenue de Marnay la Ville appartient au domaine privé communal, le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Il est proposé :

- De céder le bâtiment communal situé 3 avenue de Marnay la Ville, cadastré AC 168 d'une superficie de 939 m² (habitation – 303 m² ; professionnel – 476 m² ; annexes – 160 m²) ;
- De fixer le prix de vente à 370 000 euros net (avec une marge de négociation) ;
- De prévoir la réalisation d'un bornage une fois les travaux de la Place du Roi de Rome finalisés.

- De privilégier l'activité tertiaire par l'acquéreur au rez de chaussée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tous actes nécessaires à cette cession, y compris le compromis de vente et l'acte authentique devant notaire ;
- De préciser que les frais liés à cette vente (frais de notaire, enregistrement) seront à la charge de l'acquéreur.

Vote : Adopté à l'unanimité.

10. Manager de centre-ville : convention tripartite avec les communes de Pesmes et Gy, mise en place d'une gratification pour le stagiaire

M. le Maire rappelle que dans le cadre du projet village d'Avenir, une fiche action avait été rédigée concernant l'embauche d'un stagiaire « Manager de centre-ville ». Le chef de projet référent, Christophe CHARNAY a sollicité les communes de PESMES et GY pour leur proposer d'accueillir un stagiaire commun dont les missions seront de réaliser un état des lieux de l'offre commerciale dans les communes et en périphérie, de rechercher les moyens pour valoriser et promouvoir les centres villages, l'environnement urbain et l'espace public en créant une synergie entre les commerces.

Dans cette optique une convention tripartite a été rédigée concernant la répartition des charges financières liées à ce stage.

Celle-ci débutera le 3 mars 2025 pour une durée de 6 mois. La commune de Marnay prendra en charge la partie administrative (convention, indemnité mensuelle...) et refacturera aux communes de PESMES et GY selon un relevé mensuel et émission d'un titre de recette.

L'indemnité mensuelle versée sera de 1000 euros (montant horaire réglementation en vigueur + frais de déplacement) et sera répartie entre les trois communes selon les modalités inscrites sur la convention.

Vote : Adopté à l'unanimité.

11. Travaux de rénovation énergétique du château : financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage / de maîtrise d'œuvre dans le cadre du fond CHENE

Monsieur le Maire expose que le fond CHENE du programme de financement ACTEE de la FNCCR peut contribuer financièrement à la prestation de Maitrise d'œuvre (MOE) pour la rénovation énergétique au niveau Bâtiment Basse Consommation des bâtiments du château situés Place Jean de Joinville.

Monsieur le Maire précise qu'il est impératif de passer par le SIED 70 pour déposer le dossier auprès du fond CHENE. Le SIED 70 servira de « boîte aux lettres » pour la gestion du dossier et pour le versement de l'aide.

Sous réserve de chercher à atteindre un niveau de performance énergétique exemplaire (BBC) et d'une réalisation de l'étude cité plus haut dans les délais impartis, Monsieur le Maire précise que la prestation de MOE pourrait être aidée à hauteur de 75% du montant HT de la prestation.

Monsieur le Maire propose de présenter la candidature de la collectivité pour la rénovation énergétique des bâtiments du château Place Jean de Joinville dans le cadre du fond CHENE.

Le projet comprend :

La rénovation thermique des locaux communaux, tertiaires et résidentiels, le maintien à niveau et le rafraîchissement des éléments de second œuvre, l'optimisation de l'occupation des surfaces, les remises en conformité réglementaire éventuellement nécessaires.

Le montant prévisionnel de la mission MOE est estimé à 48 000 E HT.

Vote : Adopté à l'unanimité.

12. Agence postale communale : création d'un emploi permanent.

M. le Maire propose de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 25 heures hebdomadaires (soit 25/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions suivantes : agent d'accueil de l'agence postale communale, relevant de la catégorie hiérarchique C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Il se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 6° du code général de la fonction publique susvisé,

Vote : Adopté à l'unanimité.

13. Ligue de l'enseignement Bourgogne Franche-Comté (écran mobile-cinéma) : dénonciation de la convention de partenariat

M. le Maire rappelle la convention de partenariat entre Ecran Mobile à Besançon et la commune de Marnay ainsi que l'avenant signé le 1^{er} juillet 2024.

Dans la convention et dans la partie calendrier il est stipulé deux types de séances (tout public et scolaire).

Considérant que la commune de Marnay n'a plus la compétence scolaire depuis le 1^{er} septembre 2013,

Considérant qu'une convention doit être établie pour la saison prochaine (2025/2026) entre la communauté de communes du Val Marnaysien et Ecran Mobile,

Il est proposé de dénoncer la convention en cours et de demander la rédaction d'un nouveau projet pour les seules séances « tout public ». Actuellement 9 séances de septembre à juin.

Vote : Adopté à l'unanimité.

14. Questions diverses

- L'état d'avancement de l'implantation de la Maison de Santé est présenté aux élus.
- La conférence des Maires est organisée par la Communauté de Communes sur l'état d'avancement des travaux du SCoT le lundi 3 mars 2025.

Une réunion a eu lieu en mairie le 24/02 avec les communes du bassin de vie où il leur a été demandé pour celles qui ne veulent pas activer leur garantie communale d'1 ha de le reverser à la ccvm.

- Le salon des Maires et des Elus aura lieu le vendredi 28 mars 2025 à Vesoul.
- Une réunion des associations utilisant le complexe sportif est prévue le lundi 31 mars 2025.
- L'inauguration de la recyclerie par la Communauté de Communes aura lieu le jeudi 10 avril 2025.
- Un concert sera organisé pour l'inauguration de l'église après la fin des travaux.
- Un rappel des manifestations à venir : Carnaval, fête de la musique, fête du 13 juillet, La Bière Ki Cool. La commission Animation se réunira prochainement.
- Une réflexion sur le don d'organes est prévue le 22 juin 2025 avec le Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON ;
- Une nouvelle édition du journal QUOI D'NEUF sera distribuée par la Commune avant le 30 juin 2025. Une demande a été faite auprès des élus pour des idées d'articles.

La séance est levée à 23h

Le Maire,
Vincent BALLOT



Le secrétaire de séance
Pierre ZANGIACOMI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Zangiacomì", written over a horizontal line.

Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 27/02/2025

2025/3	Demande de financement pour les Travaux d'aménagement qualitatifs urbains et de redynamisation du centre-ville dispositif Territoires En Action <u>Annule et remplace la délibération du 21/01/2025</u>	Approuvée
2025/3B	Aménagement de la Place du Roi de Rome et rue du champ de Foire Demande de subventions <u>Annule et remplace la délibération du 17 décembre 2024</u>	Approuvée
2025/4	Aide financière travaux urbanisme secteur SPR	Approuvée
2025/5	Cession de la Parcelle C 847 au Conseil Départemental	Approuvée
2025/6	Création d'une MFS/Agence postale et réaménagement du secrétariat Avenants Lot 3	Approuvée
2025/7	Mise à jour du tableau de classement voies communales <u>Annule et remplace la délibération du 17/12/2024</u>	Approuvée
2025/8	Ecole Départementale de Musique Annexe à la convention de développement musical Participation financière 2024/2025	Approuvée
2025/9	Coût horaire des employés communaux Année 2025	Approuvée
2025/10	Aliénation d'un immeuble 3 avenue de Marnay la Ville Fixation du prix de vente	Approuvée
2025/11	Stagiaire Manager centre-ville Convention tripartite et mise en place d'une gratification	Approuvée
2025/12	Travaux de rénovation énergétique au château Financement d'une mission de MOE dans le cadre du fonds CHENE	Approuvée
2025/13	Agence postale communale Création emploi permanent	Approuvée
2025/14	Cinéma Dénonciation de la convention de partenariat avec la ligue de l'enseignement BFC	Approuvée